



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Le 30 mai 2024

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sillingy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 24 mai 2024

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 20 - votants 30.

Présents :

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Rocco COLELLA, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Christophe GUITTON, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Elisabeth BOIVIN à Thomas BIELOKOPYTOFF
Jean-Pierre CHAMBARD à Cécile LOUP FOREST
Roger DALLEVET à Pierre AGERON
François DAVIET à Brigitte TERRIER
Karine FALCONNAT à Carole BERNIGAUD
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS
Virginie FRANCOIS à Séverine MUGNIER
Yves GUILLOTTE à Christian BOCQUET
Philippe LANGANNE à Yvan SONNERAT
Michel PASSETEMPS à Henri CARELLI

Excusés :

Jacqueline CECCON
Christiane MICHEL

Secrétaire de séance : Carole BERNIGAUD

N° 2024-53 : Avenant n°1 au marché de travaux concernant la construction d'un bâtiment France Services et d'une crèche à La Balme de Sillingy

Monsieur Henri CARELLI, Président, rapporteur

Dans le cadre du projet de construction des locaux Frances Services, d'un espace de bureaux et d'une crèche à la Balme de Sillingy, la CCFU a retenu par délibération n°2023-107 du 07/12/2023 l'entreprise ALLEGRO pour le lot n°2 « Gros Œuvre ».

Le montant initial du marché s'élevait à 494 212, 47 € HT pour ce lot.

Suite à l'analyse des pièces écrites du marché, il s'avère que le gros béton, élément nécessaire au rattrapage du bon sol et à la réalisation des fondations du bâtiment, a été décrit dans le CCTP et dans la note géotechnique mais ne figurait pas dans la trame du DPGF.

Le coût de fourniture et de mise en œuvre du gros béton n'a ainsi pas été chiffré, ni inclus dans le prix de l'offre remis par l'entreprise titulaire du lot n°2 « Gros Œuvre ».

Considérant les éléments précités, il convient de revoir la rémunération du titulaire du lot n°2 « Gros Œuvre » pour intégrer ce coût de fourniture et mise en œuvre dont le montant s'élève à 60 766,50 € HT.

Incidence sur le lot n° 2	
Montant initial du lot n°2	494 212, 47 € HT
Avenant n°1 au lot n°2	60 766,50 € HT
Marché initial + avenant n°1	554 978,97 € HT
% d'écart introduit par l'avenant sur le lot n° 2	+ 12.30 %

Incidence sur le marché global	
Montant initial du marché (17 lots)	2 765 280,05€ HT
Nouveau montant global du marché	2 826 046.55 € HT
Nouveau montant global du marché	3 391 255.86 € TTC
% d'écart introduit par l'avenant sur le marché global	+ 2,20 %

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles R 2194-1 et suivants,

Vu l'information faite à la commission d'appels d'offres du 3 mai 2024,

Il est proposé au conseil communautaire :

- De **valider** le montant de l'avenant n°1 au lot n°2 de 60 766,50 € HT
- D'**autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°2 ainsi que tout acte et document nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**



**La secrétaire de séance,
Carole BERNIGAUD**